



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



Le présent **contrat viandes** est passé pour la saison **AVRIL 25-SEPTEMBRE 25** pour l'approvisionnement mensuel de viandes élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré. Les viandes seront vendues au poids, une caution de 20 euros par chèque libellé à l'ordre de : **L2R** est demandée lors de l'établissement du contrat, le règlement définitif sera effectué à chaque distribution. **Les viandes qui ne seront pas retirées le jour de la distribution ne seront pas remplacées.**

ENTRE:

ET :

EARL Les Deux Rives https://www.facebook.com/earllesdeuxrives	Mme/M..... adhérent de l'AMAP de La Crau.
---	--

	Si vous êtes absente, absent un mois ou ne souhaitez pas de livraison ce mois-là, laissez la case vide.					
Volailles et cuisinés 1^{er} mardi	1 Avril	6 mai	3 juin	1 juillet	5 août	2 septembre
Agneau 3^{ème} mardi	15 Avril	20 mai	17 juin	15 juillet	19 Août	16 Septembre
Brebis 3^{ème} mardi						
Taureau 3^{ème} mardi						
Porc 3^{ème} mardi						
Produits cuisinés 3^{ème} mardi						

Signature de l'Adhérent :

à conserver par l'adhérent pour la Saison Avril-Septembre/2024

Reçu de Mme, M.....une caution de 20€ par chèque pour l'engagement d'achat de viandes, élevées à la ferme fournies par :
 EARL Les Deux Rives <https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>.
 AMAP de la CRAU Salon de Provence le// 2024 (pour L2R)

Signature de la productrice ou de la référente :

Votre référente viandes bénévole: Mme Magali Eymond – Tel. : 06 61 81 72 72